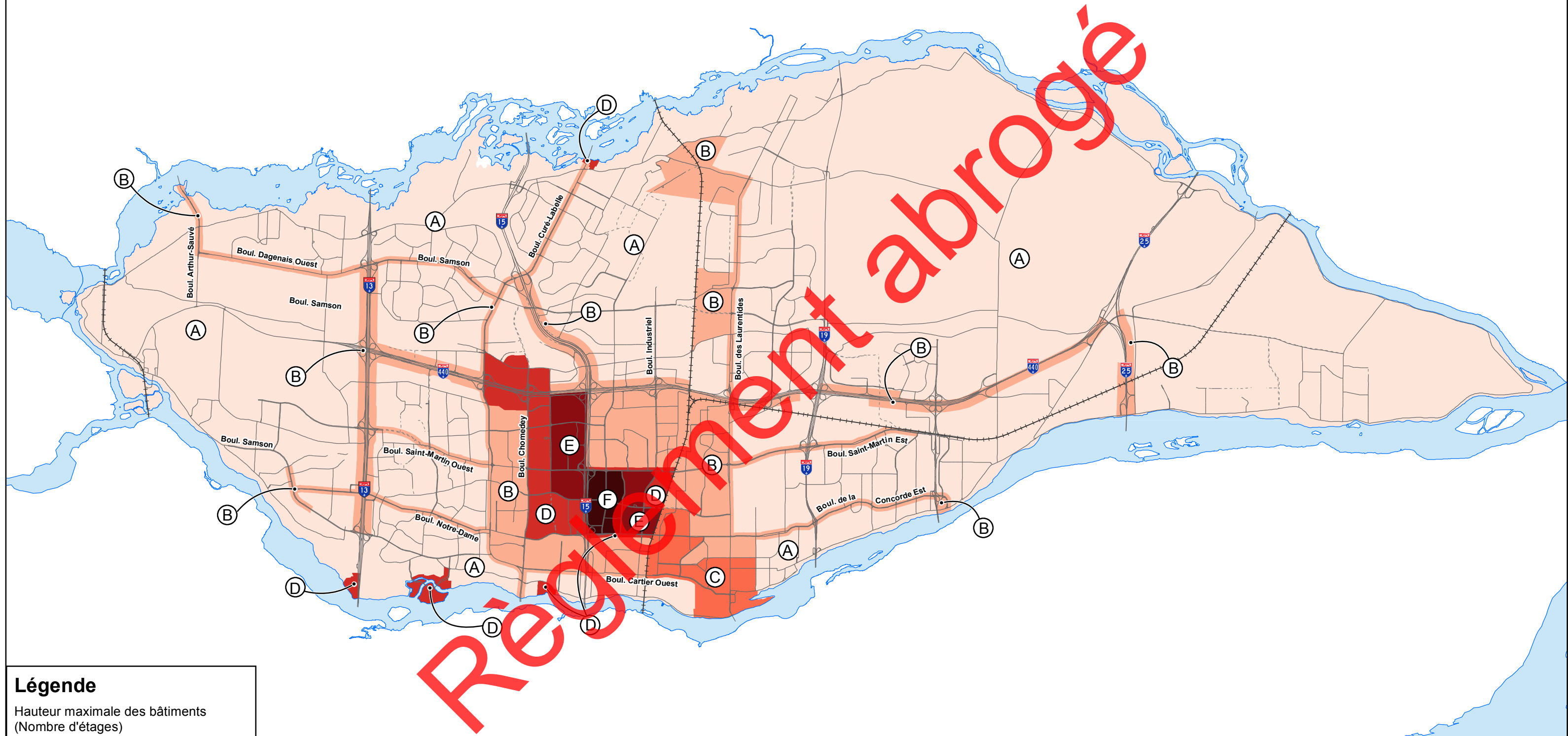


Annexe A - Secteurs de hauteur maximale des bâtiments sur le territoire de Laval



Légende

Hauteur maximale des bâtiments
(Nombre d'étages)

(A) 6	(D) 15
(B) 8	(E) 25
(C) 10	(F) Illimitée



Objet	Secteurs de hauteur maximale des bâtiments - RCI M.R.C.L. - 10		
Dossier	URB-2015-4112	Préparé par	M-E.P.
		Autorisé par	
Échelle	1:85 000	Date	2017-02-16
Plan	URB-2015-4112_Annexe_A_RCI_Hauteur_MRCL10		



SERVICE DE L'URBANISME
DIRECTEUR : SYLVAIN DUBOIS O.U.G.
Tous droits de reproduction sont réservés par le Service de l'urbanisme de la Ville de Laval